A.Pagnier Assainissement
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 86 avenue des Grands Bois 2
Zone Artisanale, 04200 MISON
951 332 287 RCS MANOSQUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 01 juillet 2026

L'an 2026,
Le 01 juillet,
A 20 heures,

Les associés de la Société A.Pagnier Assainissement se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite lettre simple adressée le 10 juin 2026 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Anthony PAGNIER, titulaire de 51 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Thierry PAGNIER, titulaire de 49 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony PAGNIER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

AP TP

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Anthony PAGNIER de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Thierry PAGNIER
Né à Pontarlier le 27 novembre 1969
De nationalité française
Demeurant 21 Chemin de Grange Neuve, 05300 Le Poët

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Anthony PAGNIER

Thierry PAGNIER